



## Communiqué de presse

### **PACTE FINANCIER : UNE NEGOCIATION FRUCTUEUSE ENTRE LA COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE ET L'ÉTAT**

30 juin 2018

**Le Département de l'Ardèche fait partie des 322 grandes collectivités concernées par le dispositif de contractualisation financière avec l'État, prévu par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.** L'objectif voulu par le Gouvernement, au travers de ce dispositif contractuel, est de modérer les dépenses de fonctionnement des collectivités de 13 milliards d'euros sur cette période. Les collectivités doivent s'engager à limiter, en moyenne, la hausse annuelle des dépenses de fonctionnement de 1,2%.

Ce dispositif marque un **véritable changement** dans la méthode d'association des collectivités territoriales à l'effort de maîtrise de la dépense publique. Il repose sur une logique contractuelle, et non plus sur une baisse de dotation, et présente les avantages suivants :

- Une **plus grande visibilité** pour conduire et programmer les politiques publiques départementales ;
- Une **garantie de maintien des dotations** ;
- Une **approche pragmatique et décentralisée** qui a permis, à l'occasion des nombreux échanges entre la Collectivité Départementale et l'État, d'identifier et de prendre en compte les principaux enjeux de la collectivité.

Le Département a donc engagé une discussion avec le représentant de l'État en Ardèche, tendant à la conclusion d'un contrat de maîtrise de la dépense publique. Les échanges ont été nombreux et fructueux. **Ce pacte porte sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, l'amélioration du besoin de financement annuel et la maîtrise de l'endettement.**

Depuis plusieurs années, **le Département de l'Ardèche a su réduire la hausse de son budget de fonctionnement en le portant, cette année, à + 1,02%**. Sa stratégie financière, fondée sur la stabilité fiscale, la rigueur de gestion au service d'un haut niveau d'autofinancement, garant d'un investissement ambitieux, a fait ses preuves lors des précédentes années. Le budget 2018 acte clairement la poursuite de ses efforts de gestion pour pouvoir agir dans la durée.

**Ce pacte financier**, qui est conclu aujourd'hui, **est le prolongement naturel des choix voulus par le Département de l'Ardèche**, attentif à l'emploi des ressources que lui confient les contribuables, soucieux de garantir la solidarité humaine et territoriale et d'investir pour construire l'Ardèche de demain.